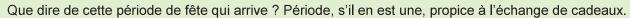


### Chers Mélinoises, Mélinois,

Si la vie est un cadeau...



Qui ne sera pas sensible au fait de recevoir, ou encore plus heureux d'offrir ce petit quelque chose ou cette petite attention qui pourra donner du bonheur, témoignage que l'on n'est pas seul et que quelqu'un, proche ou éloigné, a une pensée, un geste qui redonne du soleil lorsque nos idées sont un peu plus moroses.

Pensons à toutes ces largesses et à toutes celles que la vie nous offre.

Quelques exemples de ces cadeaux, ces jours derniers, nous avons vu la RN 57 revêtir son manteau de fête. Qui n'a pas les yeux irisés par les magnifiques peintures sur le transformateur ? Ce weekend, nous recevons dans nos boites aux lettres un agenda qui rythmera notre année 2017. Nos anciens pourront apprécier le traditionnel repas de Noël, ou déguster le panier garni. Moments conviviaux et chaleureux autour de ces festivités. Autre petit cadeau, un pack d'ampoules LED sera distribué aux plus défavorisés. Ces ampoules sont offertes dans le cadre du programme territoire à énergie positive auquel la municipalité adhère.

Combien de cadeaux encore pour 2017 ? Un très important et qui marquera notre mémoire, le 107<sup>ème</sup> tour de France passera dans notre ville le 06 juillet. Évènement historique pour notre commune qui sera, je n'en doute pas, apprécié par bon nombre de Mélinois.

Autre cadeau encore pour cette prochaine année ? Peut-être, et je l'espère fortement, l'arrivée de la fibre optique courant du 2<sup>ème</sup> semestre. Des armoires de raccordement sont déjà en cours d'installation.

Combien encore, beaucoup je l'espère, mais surtout le cadeau de la vie, de la bonne santé, de la joie de vivre dans un pays en liberté.

Je n'oublie pas pour autant tous ceux qui sont dans la souffrance et la précarité et pour qui les cadeaux ne sont pas toujours à la hauteur de leurs attentes, pour qui la vie n'est pas toujours un cadeau.

Pour tous ceux-là et pour tous en général, continuons à croire en demain, à espérer, à saisir et à apprécier tous ces cadeaux que la vie nous donne.

En mon nom, au nom de tous les élus, au nom du personnel communal, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une très belle année 2017

Votre Maire : Serge Vieille

Adage « La façon dont il est donné a plus de valeur que le cadeau » Pierre Corneille (1606-1684)



### RN 57 ET RADARS

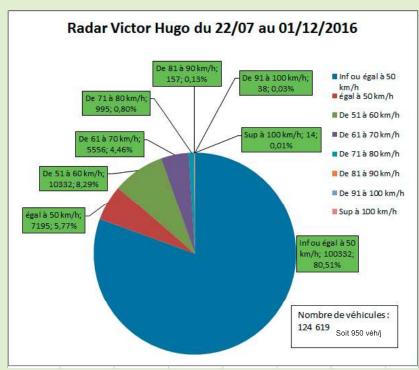
Suite aux travaux d'assainissement au printemps 2016, le Maire Serge Vieille a demandé à la DIR-Est que la route soit améliorée dans un souci de sécurité.

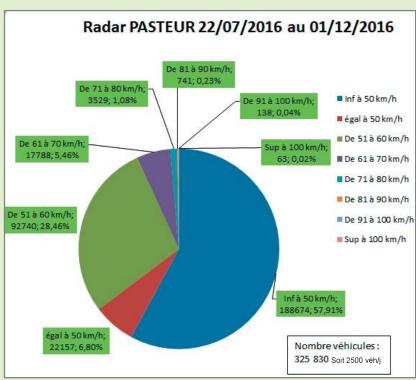
Cette demande a été accordée et les travaux de réfection sont à présent terminés. La RN 57 a été rénovée de la rue des Onchets au carrefour de la rue de Saussenet.

Cette opération a été financée par l'Etat.

Des marquages au sol seront effectués pour finaliser ces travaux.

Les radars vont à nouveau être déplacés. Voici les résultats enregistrés pour la période du 22 juillet au 01 décembre 2016.







### Deuxième analyse de vitesses

Nous constatons:

Rue Victor Hugo: 86.28 % des conducteurs qui respectent la réglementation et 8.29 % qui dépassent très légèrement.

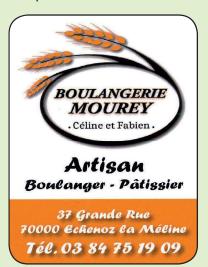
Soit au total **95.57** % en dessous de 60 km/h

Avenue Pasteur : 64.71 % sont également de bons élèves et 28.46% sont un peu moins studieux.

Au total, **93.17** % méritent une bonne note.

Toutefois, quelques irréductibles méritent un avertissement.

Pas de relâche, continuons notre effort pour la sécurité de tous!



### TOUR DE FRANCE

Jeudi 6 juillet 2017, les coureurs du Tour de France prendront le départ de la 6e étape à Vesoul.

Après plusieurs réunions de concertation, le parcours officiel a été révélé.

Concrètement, huit communes de la Communauté d'Agglomération de Vesoul seront traversées. Outre Vesoul, la 6e étape passera, entre autres, par **Echenoz.** C'est le résultat des nombreux échanges avec les professionnels d'ASO.



Le départ sera donné à 12 h, place de la République à Vesoul. La zone départ constituera le cœur de l'événement puisque le village du Tour devrait s'étendre sur les trois places (République, Allées et Pierre-Rénet). La caravane du Tour devrait pour sa part emprunter le même parcours que les coureurs, quelques heures avant leur départ, vers 9 h 45. 170 véhicules et 25 semi-remorques, pour 15 millions de cadeaux distribués sur son passage...



# INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Élections	Dates
Présidentielles	1er tour : 23 avril 2017
	2e tour : 7 mai 2017
Législatives	1er tour : 11 juin 2017
	2e tour : 18 juin 2017

# VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Afin de leur souhaiter la bienvenue, les nouveaux mélinois arrivés dans notre commune en 2016 sont invités à participer à la cérémonie des vœux, le **mercredi 11 janvier 2017 à 18 h 30 à la mairie**.

Merci de vous inscrire préalablement au secrétariat de mairie. Tél : 03.84.75.14.77

## DÉCORATION DES SAPINS DE NOËL



Comme l'année dernière, tous les habitants sont invités à décorer le sapin de leur rue avec imagination personnelle... La Municipalité remercie Monsieur Yvan RICHARD qui a fait don à la commune de sapins qui ont été installés dans différents secteurs de la commune.

# **SÉCURITÉ**

La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de ceux qui s'y déplacent.

Le cycliste comme l'automobiliste doit respecter les règles du code de la route.

Le cycliste doit disposer d'un vélo en bon état, équipement obligatoire, feu avant, feu arrière, porter un gilet de couleur réfléchissante afin d'être correctement visible lorsque la luminosité devient insuffisante.

# LIBÉRONS NOS TROTTOIRS

Toutes et tous, nous avons été un jour ou l'autre confrontés à ce type de situation : une promenade ou un déplacement qui se transforme en galère. En cause : les voitures mal stationnées et les poubelles non rentrées !

Pour respecter notre village, pour mieux vivre ensemble :

Stop aux voitures mal stationnées ! L'article R 417-10 du code de la route précise qu'est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.

Stop aux poubelles non rentrées! Outre la pollution visuelle des poubelles sur les trottoirs, ce qui pose problème, c'est aussi la gêne occasionnée pour les piétons seuls, avec une poussette, ou dans un fauteuil roulant. N'ayant plus d'espace pour circuler sur le trottoir qui leur est réservé, les piétons sont parfois contraints de s'engager sur la route, ce qui engendre des problèmes de sécurité.

**Rappel**: Les poubelles doivent être sorties fermées la veille au soir du jour de collecte et doivent être rentrées dès la fin de la collecte, au plus tard le jour même avant 20 h.





# ALERTE À LA GRIPPE AVIAIRE

De nouveaux cas d'influenza aviaire (virus H5N8) hautement pathogène ont été détectés chez les oiseaux sauvages et dans des élevages commerciaux en Hongrie, en Pologne, en Allemagne, en Croatie, aux Pays Bas, au Danemark et également autour du lac de Constance, à la frontière entre la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche. La Suisse a également notifié un cas détecté sur le lac Léman.

La semaine dernière, des cas sur des oiseaux sauvages ont été détectés dans le Pas-de-Calais et en Haute-Savoie. Des foyers décelés dans des élevages domestiques du Sud-Ouest, notamment dans le Tarn ont également conduit à l'abattage de plusieurs milliers de canards.

Par conséquent, l'ensemble du territoire de la France métropolitaine est désormais placé à un niveau élevé vis-à-vis du risque de grippe aviaire.

Cette évolution du niveau de risque impose alors la mise en place de mesures de biosécurité renforcées notamment dans l'ensemble des élevages non-commerciaux de volailles (basses-cours de particuliers). Ce renforcement des mesures de biosécurité impose, pour ces élevages, l'obligation de la mise en confinement ou la pose de filets permettant d'empêcher tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages.

Nous demandons à tous les Mélinois détenteurs de basses-cours de bien vouloir appliquer scrupuleusement ces consignes imposées par la Préfecture de la Haute-Saône.

# MONOXYDE DE CARBONE

#### Comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant près d'une centaine de décès. Inodore, incolore et non irritant, il est par conséquent très difficile à détecter.

Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée ...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc. Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.







### AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie à partir du 15 janvier 2017.

Le <u>décret publié en ce sens au Journal officiel du 4 novembre 2016</u> fait suite à l'article 49 de la loi du 3 juin 2016.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale sera rédigée au moyen d'un formulaire (non encore accessible) qui précisera les mentions suivantes :

les nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ;



les nom, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique.

La durée de l'autorisation ne peut excéder un an à compter de la date de signature. Une fois le formulaire complété et signé, il devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.

### **FLEURISSEMENT**

La commune s'inscrit dans une démarche de respect de l'environnement, de biodiversité et de qualité de vie pour ses habitants. Nous souhaitons fédérer les énergies autour de ce projet commun et invitons ainsi toutes les personnes qui se sentent concernées à se mobiliser dès le printemps. Nous vous tiendrons informés régulièrement de la construction du projet. C'est ensemble que nous réussirons.



# RAPPEL AU RESPECT DE « LA MÉLINE »



A plusieurs reprises ces dernières semaines, des personnes irresponsables ont déposé des rejets polluants : résidus de peinture et diluants dans la Méline, en plein centre du village et lavé des tapis avec des détergents. Ces actes ont pour conséquence de réduire à néant le résultat des alevinages en truites réalisés par la société de pêche. Plainte a été déposée auprès du procureur.

Il convient de rappeler les règles suivantes : il est interdit de déverser dans les cours d'eau, fosses et leurs rives, dans les nappes alluviales, caniveaux et avaloirs, fontaines, toutes matières usées, tous résidus fermentescibles d'origine végétale ou animale, toutes substances solides ou liquides, toxiques ou inflammables susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité.

Il convient de s'assurer que les produits de nettoyage, lavage, vidange ne puissent être ni déversés, ni entrainés dans les voies ou plans d'eau, par ruissellement ou par infiltration.

## DES ESPÈCES RARES LOCALISÉES À ÉCHENOZ-LA-MÉLINE

Deux espèces rares et protégées au plan national ont été identifiées dans la plaine de la Vèze : un papillon, le Cuivre des Marais et une petite libellule, l'Agrion du Mercure.

Le Cuivre des Marais est un papillon quasi menacé en Franche Comté et protégé en France. La préservation passe par le maintien de pratiques agricoles exclusives (faisant appel aux ressources naturellement présentes sur place). La protection est





un gage de qualité des zones humides pour l'ensemble des plantes et animaux qui y vivent.

L'Agrion du Mercure est une petite libellule bleue présente dans le ruisseau de la Fontaine au diable. Elle est également protégée au plan national.

Chaque mélinois doit veiller au respect de ces deux espèces rares qui font la marque écologique de notre commune.

### **AFFOUAGE**

Le conseil municipal a voté le 21 novembre 2016 le règlement, le rôle et les garants de l'affouage. Les 3 garants sont inchangés à savoir : Jacques DOUBEY, Julien CLAUDEY et René ROGNON.



Le prix de la portion est fixé à 50 €.

Il n'y a pas d'augmentation de prix du bois mais un volume plus important. Cette année, 20 % d'inscrits en moins. Le marquage des petits pieds s'effectue en ce moment par les bénévoles et garants dans les parcelles 29, 32 et 35 (Bois des bannies).

Environ 25 lots seront distribués dès que possible dans la parcelle 35.



